



HAL
open science

Licence Activité physique adaptée et santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Activité physique adaptée et santé. 2010, Université Joseph Fourier - Grenoble - UJF. hceres-02035823

HAL Id: hceres-02035823

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035823v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : GRENOBLE

Établissement : Université Grenoble 1 - Joseph Fourier

Demande n° S3110055288

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Mention : Activité physique adaptée et santé

Présentation de la mention

La mention Activité physique adaptée et santé (APAS) de l'Université Grenoble 1 s'inscrit dans la continuité du précédent contrat (2007-2010), lui-même issu de l'ancien IUP en Ingénierie de la Santé : Santé, kinésithérapie et sport (SKS) créé en 2001 et disparu avec l'intégration dans le système LMD.

Après une première année généraliste mise en place sur deux sites (Grenoble et Valence) et commune aux quatre mentions de licence STAPS, la mention Activité physique adaptée et santé (APAS), ouverte sur le site de Grenoble uniquement, propose à partir de la L2, deux parcours spécifiques : un parcours Activité physique adaptée (APA) destiné aux étudiants de l'UFRAPS et un parcours Santé destiné aux étudiants ayant été recrutés par l'École de Kinésithérapie du CHU de Grenoble en fin de L1. Ces derniers suivent, en plus de ce parcours, des enseignements spécifiques à la formation de masseur-kinésithérapeute. Il est à noter que le parcours APA bénéficie d'une attractivité grandissante.

Avis condensé

- Avis global :

Constats communs avec les autres mentions de STAPS :

L'organigramme des équipes pédagogique et de direction, l'organisation explicite des responsabilités de chacun et l'attitude réflexive de ces équipes vis-à-vis des retours d'information relatifs à l'évaluation des formations ou des résultats des étudiants aux examens sont des gages de l'accompagnement et du suivi des étudiants.

La composition de l'équipe pédagogique est un indicateur de la qualité de la formation tant au niveau de la formation académique que de la formation professionnalisante. Un effort important est consenti par cette équipe dans le domaine des dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants. Elle devrait à l'avenir avec l'aide des services de l'établissement porter son attention sur les méthodes d'évaluation des compétences.

Constats spécifiques à la mention :

La spécificité nationale de la mention Activité physique adaptée et santé de l'Université Joseph Fourier résulte du rapprochement dans le domaine du Mouvement et de la Santé entre la formation professionnelle de masseur-kinésithérapeute de l'école de kinésithérapie du CHU de Grenoble et la formation universitaire en Activité physique adaptée de l'UFRAPS de l'Université Grenoble 1. Elle affiche, en particulier, l'objectif de permettre une « interprofessionnalité dans la formation et l'exercice professionnel de la réadaptation par le mouvement ».



- Points forts :
 - Pertinence et fonctionnalité de l'architecture de pilotage de la mention et la complémentarité de composition de l'équipe pédagogique.
 - La qualité des dispositifs d'accompagnement à la réussite de l'étudiant et dans son projet personnel et professionnel contribuent à l'efficacité de la mention pour les poursuites d'études et la qualification des étudiants.
 - La licence de STAPS est construite sur le principe de la progressivité des choix de mention et de parcours.

- Points faibles :
 - Manque de clarté des dispositifs de réorientation.
 - Des méthodes d'évaluation des compétences à définir et absence de délivrance du supplément au diplôme.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

Recommandations communes à toutes les mentions de STAPS :

Des données sont produites par l'Observatoire des formations et du suivi des étudiants (OFE) et le bureau des statistiques des étudiants ; elles devraient être affinées et un accompagnement de leur utilisation systématique est nécessaire par les composantes afin de préciser les poursuites d'études par mention, l'insertion des diplômés en sortie de licence (suivi de cohorte) ou des sortants non diplômés (suivi des étudiants décrocheurs) et ce, par mention.

L'usage du numérique devrait être systématisé tant au niveau du fonctionnement des composantes (site des composantes par exemple) que de la formation des étudiants (tableau interactif, mise en ligne des enseignements, élaboration de ressources numériques, enseignement à distance, etc.).

Une information plus précise concernant l'évaluation des compétences transversales serait souhaitable pour éclairer leur impact dans la réussite du parcours universitaire, dans la poursuite d'études, l'insertion des non diplômés ou en termes d'aide à la professionnalisation.

Avis détaillé

- 1 ● Pilotage de la licence :

Remarques communes avec les autres mentions de la licence de STAPS :

L'architecture de pilotage de la mention est pertinente avec une lisibilité des responsabilités tant verticale (au niveau de l'UFR, de la licence, de chaque filière, de chacune des trois années d'étude) qu'horizontale (l'évaluation des formations, les emplois du temps, l'orientation et le suivi de l'insertion professionnelle, les relations internationales, les étudiants à besoins particuliers, etc.). Il en résulte un partage explicite (cahier des charges rédigé dans un mémento) des prérogatives, initiatives et des missions de chacun dans l'accueil, le suivi, le conseil, l'accompagnement des étudiants. Il serait utile d'en évaluer l'impact sur le taux de décrocheurs notamment en L1.

L'équipe pédagogique dispose de retours d'information relatifs à l'évaluation des formations ou les résultats des étudiants aux examens (analyse des enquêtes, conseils des études avec les délégués étudiants, etc.) et développe une attitude réflexive et prospective pour améliorer le fonctionnement de la mention (évolution des dispositifs de suivi et d'accompagnement, clarification des parcours et débouchés professionnels, adaptation des contenus d'enseignement et leur médiation pédagogique, adaptation des formes d'évaluation, etc.). Néanmoins, il serait nécessaire que ces données soient différenciées par mention et que les L3 participent mieux aux campagnes d'enquête.



2 • Projet pédagogique :

L'originalité du rapprochement des domaines du Mouvement et de la Santé partagés par une formation paramédicale de masseur-kinésithérapeute et une formation académique universitaire en Activité physique adaptée de STAPS est à souligner.

La mention vise la formation de professionnels capables de participer à la conception et au pilotage de projets dans le domaine de l'Activité physique adaptée et santé (APAS). Les compétences construites permettent à ces professionnels, de formuler des diagnostics et à partir d'eux de concevoir, organiser, conduire et évaluer des programmes de prévention, de réadaptation et/ou d'intégration par l'activité physique adaptés aux populations à besoins spécifiques.

Les objectifs de cette formation de niveau licence sont référés aux exigences des fiches RNCP du DEUG STAPS et de la licence STAPS APAS. Le projet pédagogique est cohérent et de qualité tant au plan de la formation académique que de la professionnalisation, il permet aux diplômés de la mention d'envisager soit une insertion professionnelle directe au sortir de la licence soit une poursuite d'études dans le cadre d'un master au sein de l'établissement notamment au sein de la mention Sport, santé, société ou dans d'autres établissements au plan national ou européen.

Le projet professionnel est un souci constant tout au long de la mention : par évidence pour le parcours Santé conduisant à la formation de masseur-kinésithérapeute mais également pour le parcours APA de la mention. Sont visés les connaissances, les démarches et outils nécessaires à l'insertion professionnelle et à l'intervention dans un milieu professionnel donné, mais également la connaissance du milieu professionnel par l'intermédiaire des stages.

Les règles de compensation pour la délivrance de la licence dans le cas d'une obtention du grade par compensation semblent admettre une compensation entre les 6 semestres à condition notamment que la moyenne pondérée des résultats des semestres 5 et 6 soit $>$ ou $=$ à 10.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Remarques communes avec les autres mentions de la licence de STAPS :

Des dispositifs d'aide à la réussite des études universitaires sont proposés en L1 où ils sont nombreux, diversifiés et donnent lieu à une prise en charge différenciée des étudiants selon leur profil. Ils portent sur les compétences transversales comme sur les connaissances disciplinaires ou complémentaires. Il serait intéressant de les développer plus systématiquement en L1, mais également en L2 en menant une réflexion sur la charge de travail et l'emploi du temps des étudiants. Il serait également utile de développer une analyse de leur impact sur l'évolution du taux de décrocheurs et d'obtention de la licence en 3 ans.

Les étudiants sportifs de haut niveau bénéficient de conditions particulières pour mener de front leurs études universitaires et leur investissement sportif à un haut niveau.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Cette mention est issue historiquement d'un IUP au taux de professionnalisation, par essence, remarquable. La « nouvelle » mention (1^{ère} promotion sortante en 2009) ne devrait pas rompre avec cette tradition d'une bonne insertion professionnelle compte tenu d'une part de son adossement aux exigences des fiches RNCP du DEUG STAPS et de la licence APAS et d'autre part du fort taux de rentrées dans la vie active de diplômés sortants de L3 STAPS. Cette mention devrait également favoriser la poursuite d'études vers la mention de master Sport, santé et société.